



GSC

Votre contact :

Services GSC-Affiliations

Tél : 01.70.96.75.00

Email : gscaffiliations@gan.fr

657560 1235 443

1/1

2

Vos références :

89007386900012 / T00054

(à rappeler dans toute correspondance)

MENAGE ET SERVICES
PINEAU SANDRINE
MME SANDRINE PINEAU
24 RUE GUSTAVE LARROUMET
46000 CAHORS



Nanterre, le 2 février 2026

Objet : Attestation de paiement des cotisations

Madame, Monsieur,

Nous certifions par la présente que le montant des cotisations versées en 2025 au titre de votre affiliation à la Garantie Perte d'Emploi du Régime GSC, s'élève à 1 344,20 euros.

Le montant déductible de votre revenu imposable, au titre de la Garantie Perte d'Emploi ne peut excéder 1,875 % de votre bénéfice imposable dans la limite de 8 PASS* avec un minimum de 2,5 % du PASS* (soit de 1 177 euros à 7 065 euros en 2025).

Par ailleurs, afin de continuer à bénéficier des avantages de la loi Madelin pour vos revenus de l'année 2026, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser la copie de votre attestation d'assuré social, confirmant que vous êtes à jour du paiement des cotisations auprès de votre organisme.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les assureurs,
Christian DELORME

Directeur Général Adjoint

*PASS : Plafond Annuel Sécurité Sociale

ATTESTATION DESTINEE A L'ADMINISTRATION FISCALE

(Loi n° 94-126 du 11 février 1994 relative à l'Initiative et à l'Entreprise Individuelle)

Association souscriptrice : Association GSC (régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)

Numéro de référence de l'affiliation : **89007386900012 / T00054**

Période couverture par la présente attestation : 2025

Nom et Prénom du Participant affilié	Nature de la Garantie	Montant des cotisations versées
PINEAU SANDRINE	Perte d'emploi	1 344,20 € TTC

